

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

Le Président

Paris, le 28 mars 2007

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'interroger sur les propos concernant les activités des associations anti-sectaire, qui me sont attribués dans le compte-rendu de la séance de la Commission des Affaires Culturelles, Sociales et Familiales du 13 février 2007 consacré à l'examen du projet de loi sur la protection de l'enfance. Je vous en remercie.

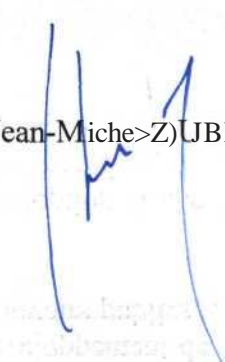
Je regrette que ces propos aient été résumés de manière beaucoup trop succincte et réductrice, hors de leur contexte, dans un sens qui ne reflète pas ma pensée sur la question, au risque, effectivement, d'être instrumentalisés par les mouvances pro-sectaires.

Ainsi que vous savez, je suis particulièrement attentif au développement de notre pays des phénomènes sectaires, et convaincu de la nécessité, pour les pouvoirs publics, de légiférer afin de protéger les personnes en situation de fragilité.

Notre Commission a d'ailleurs contribué activement à l'adoption d'une législation visant à protéger les usagers des psychothérapies contre les dérives sectaires, en s'appuyant notamment sur le travail considérable d'associations comme Psychothérapie Vigilance dont je veux saluer l'action efficace d'information, de prévention et de soutien aux victimes.

Je veillerai, par conséquent, à ce que mes propos ne puissent être exploités par des mouvances pro-sectaires, en sachant leur répondre au besoin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel ZUBERNARD

Monsieur Guy ROUQUET
Président
Psychothérapie Vigilance
BP 2 bis
65290 JUILLAN